



Conférences Juridiques
acteurs de la Santé et du
Social



La protection des personnes vulnérables

jeudi **03 décembre 2020**
de 9h30 à 12h30



CONFÉRENCE
À DISTANCE

PUBLIC et PRE-REQUIS : Acteurs de l'action sociale et médico-sociale, de la santé, du handicap, de la famille et de la dépendance, aucun pré-requis nécessaire

OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

- ▶ Connaître la définition juridique exacte de la vulnérabilité et de la personne vulnérable
- ▶ Comprendre les conséquences de la vulnérabilité
- ▶ Comprendre le cadre légal d'une personne vulnérable « mise en danger par autrui »
- ▶ Détailler les moyens juridiques efficaces pour protéger une personne vulnérable
- ▶ Appréhender les droits fondamentaux des personnes vulnérables pour mieux les respecter
- ▶ Appliquer le cadre de la vulnérabilité à la lutte contre les violences intrafamiliales, au sein du couple ou envers les enfants

CONTENU DE LA CONFERENCE

La notion de vulnérabilité ou de « personne vulnérable » est de plus en plus utilisée par les professionnels du secteur social et médicosocial. Quelle définition juridique exacte recouvre cette notion et quelles en sont les conséquences ?

Si le mineur est vulnérable aux yeux de la loi, seuls certains majeurs le sont, et cette vulnérabilité peut avoir des conséquences concrètes sur leur vie quotidienne. Elle permet entre autres, et ce n'est pas négligeable, que le procureur de la République engage – sans plainte – des poursuites envers celui qui les agresse, de quelque manière que ce soit : c'est le cadre légal du signalement, qui ne concerne pas seulement les mineurs victimes de maltraitements, mais aussi les adultes vulnérables « mis en danger par autrui ». La personne vulnérable conserve néanmoins le plein exercice de ses droits fondamentaux, et la faculté de consentir ou de refuser (les soins, la prise en charge, une relation sexuelle). La négation – ou la réduction – de ses droits fondamentaux, même « pour son bien » ou pour la protéger, n'est pas une conséquence acceptable de sa vulnérabilité.

Cette conférence s'attachera donc à définir la vulnérabilité et ses conséquences, le cadre légal et l'utilité d'un signalement, ainsi que les mesures de protection éventuelles qui peuvent être mises en place ...

PIERRE-BRICE LEBRUN enseigne le droit principalement dans le secteur social, sanitaire et médico-social. Vice-président d'honneur de la Ligue Française pour la Santé Mentale, il est l'auteur de nombreux ouvrages juridiques, Il a coordonné la rédaction du **Grand dictionnaire de la petite enfance** (Dunod, septembre 2018) et en a rédigé les entrées juridiques. Il a publié, avec Mélanie Dupont, un **aide-mémoire de droit à l'usage des psychologues** (Dunod, septembre 2019) et un **aide-mémoire sur la protection de l'enfance** (Dunod, février 2020).



Inscription en ligne (validée à réception de votre règlement sauf virement)



ou Inscription à retourner par courrier/mail - conférence du 03/12/2020

avec votre règlement avant le 30 novembre 2020 - Frais d'inscription : 30 euros

✉ IFRASS, Secrétariat Formation Continue, 2 bis rue Emile Pelletier - BP 44777 - 31047 Toulouse cedex 1 @secretariatfc@ifrass.fr

Nom : Prénom :

Structure/Etablissement :

Adresse :

Tél : Mél :

Inscription étudiant - Gratuit (joindre justificatif) - nombre de places limité

Inscription en formation continue - enregistré sous le n° 73.31.04080.31 (joindre obligatoirement un accord écrit de prise en charge)

Inscription individuelle

Facture à établir au nom de :

Chèque libellé à l'ordre de IFRASS

Virement à l'ordre de IFRASS IBAN : FR76 1005 7190 4800 0237 9450 146 / BIC : CMCIFRPP

venir à l'Ifrass...

COORDONNEES

2 bis, rue Emile Pelletier - BP 44777

31047 Toulouse cedex 1

T. 05 34 63 89 00

F. 05 34 63 89 29

Courriel : secretariatfc@ifrass.fr

www.ifrass.net

VENIR A L'IFRASS EN TRANSPORT EN COMMUN

Méto - Ligne A : arrêt BASSO CAMBO

Traverser le parking du Géant Casino

en direction de la CARSAT

Prendre la rue G. Vivent pour

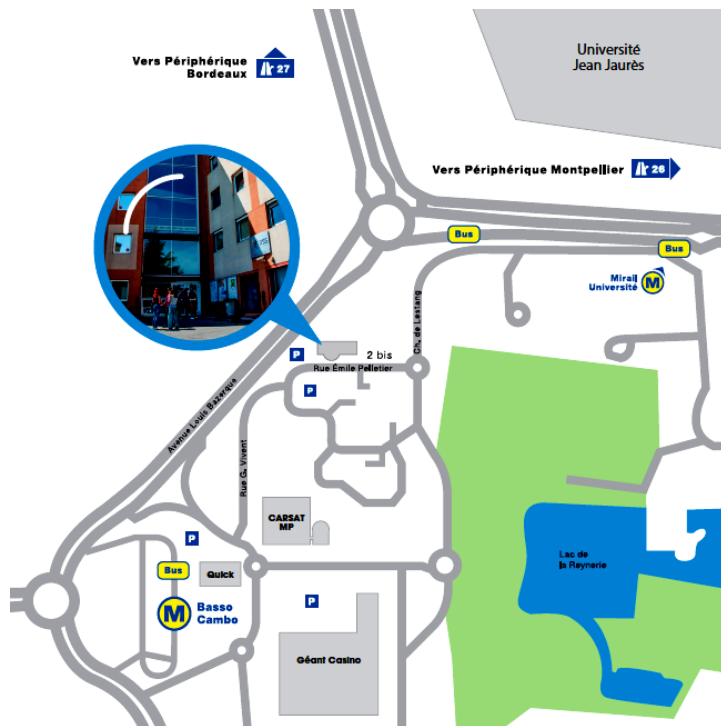
déboucher sur la rue Emile Pelletier

VENIR A L'IFRASS EN VOITURE

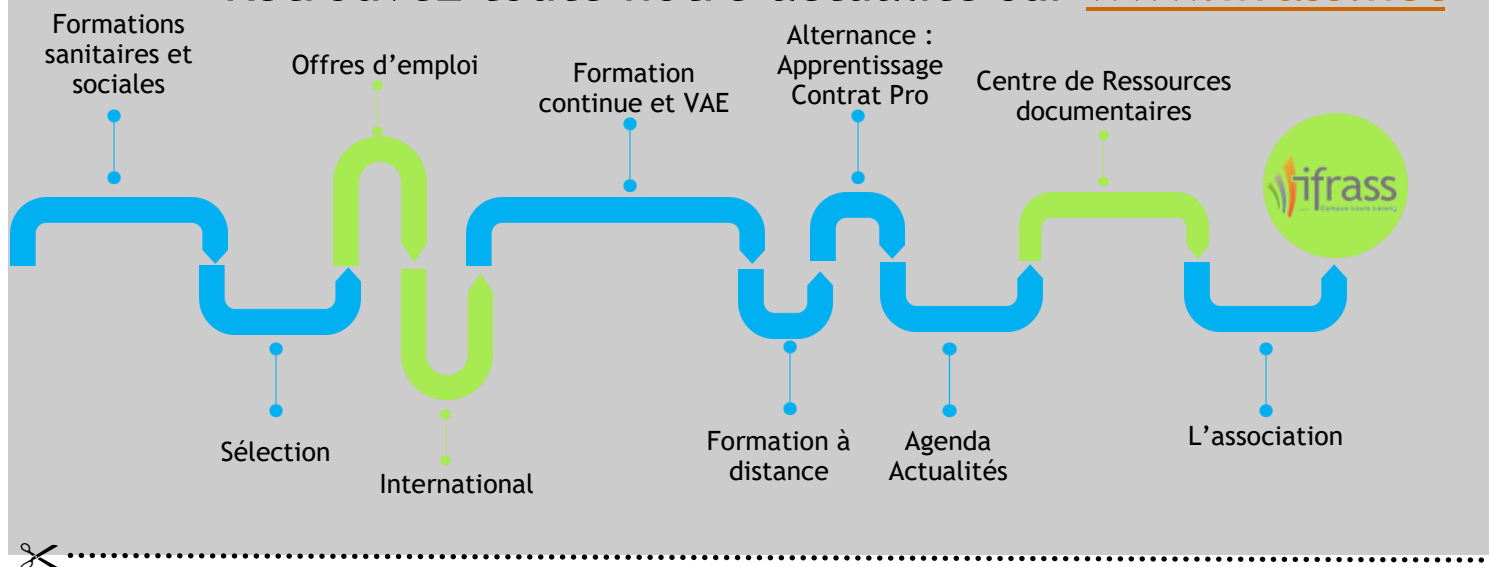
Prendre le périphérique sortie 26 - La Faourette (direction Université Jean-Jaurès)

Au rond point Charles Fabre prendre l'avenue de Tabar, prendre à droite, rue Daniel Faucher puis

sur le Chemin de Lestang prendre la deuxième rue à droite, rue Emile Pelletier



Retrouvez toute notre actualité sur www.ifrass.net



IFRASS

Secrétariat Formation Continue

2 bis, rue Emile Pelletier

BP 44777

31047 Toulouse cedex 1